

## 1. ENVIRONNEMENT

### Textes réglementaires :

#### **Enregistrement des piles et accumulateurs : nouvelles modalités pour la déclaration**

Dans le cadre de la mise en application du **décret n°2009-1139 du 22 septembre 2009** (qui transpose la Directive européenne 2006/66/CE), un **nouveau registre national pour les piles et accumulateurs** remplace l'Observatoire en place depuis 2001.

Pour les données relatives à l'exercice 2009, la campagne de déclaration sur ce nouveau registre Piles & Accumulateurs va débiter **le 1er mai 2010**.

Vous trouverez sous ce lien un document officiel de l'Ademe contenant **l'ensemble des informations** qui leur permettront d'effectuer leur déclaration.

[http://www.belfort.cci.fr/fr/accueil/article/enregistrement-des-piles-et-accumulateurs.html?no\\_cache=1&contenu=ActuSingleCat](http://www.belfort.cci.fr/fr/accueil/article/enregistrement-des-piles-et-accumulateurs.html?no_cache=1&contenu=ActuSingleCat)

#### **Fluides frigorigènes**

L'article R. 543-93 du code de l'environnement disposait que les opérateurs pouvaient réintroduire ou réutiliser les fluides frigorigènes récupérés à condition qu'ils soient conformes à leurs spécifications d'origine. Afin d'harmoniser la réglementation nationale avec le règlement du 16 septembre 2009 relatif à des substances appauvrissant la couche d'ozone (en particulier son article 11), l'article R. 543-93 du code de l'environnement est abrogé. Il est désormais possible de réintroduire et réutiliser des fluides frigorigènes recyclés récupérés dans les équipements frigorifiques et climatiques.

Décret n° 2010-456 du 4 mai 2010 abrogeant l'interdiction de réintroduire et réutiliser des fluides frigorigènes recyclés récupérés dans les équipements frigorifiques et climatiques

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000022166999&dateTexte=&categorieLien=id>

#### **REACH : liste des substances candidates à l'enregistrement**

L'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) a publié une liste des substances pour lesquelles elle a reçu une réponse positive d'intention d'enregistrement en 2010. Cette liste, jointe à ce message, fondée sur les informations fournies par les déclarants potentiels, n'est pas exhaustive. L'ECHA la mettra régulièrement à jour.

Liste disponible sur demande auprès de la CCI.

#### **ICPE et régime d'enregistrement : parution des prescriptions générales pour les rubriques 2662 et 2663 :**

Arrêté du 15 avril 2010 relatif aux prescriptions générales applicables aux stockages de polymères (matières plastiques, caoutchoucs, élastomères, résines et adhésifs synthétiques) relevant du régime de l'enregistrement au titre de la rubrique n° 2662 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000022198234&dateTexte=&categorieLien=id>

Arrêté du 15 avril 2010 relatif aux prescriptions générales applicables aux stockages de pneumatiques et de produits dont 50 % au moins de la masse totale unitaire est composée de polymères (matières plastiques, caoutchouc, élastomères, résines et adhésifs synthétiques) relevant du régime de l'enregistrement au titre de la rubrique n° 2663 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000022198256&dateTexte=&categorieLien=id>

**✚ Régime de l'enregistrement : publication de deux nouveaux guides d'aide à la justification de conformité pour les rubriques 2662 et 2663**

A la suite de la publication des prescriptions générales applicables aux installations relevant du régime de l'enregistrement sous les rubriques nos 2662 et 2663, le ministère chargé de l'écologie a élaboré, pour ces rubriques, des guides d'aide à la justification de conformité à l'intention des industriels et des services d'inspection.

Guide d'aide à la justification de conformité, rubrique 2662 :

[http://installationsclassees.ecologie.gouv.fr/IMG/pdf/2662-justificatifs\\_postCSIC\\_2\\_colonnes.pdf](http://installationsclassees.ecologie.gouv.fr/IMG/pdf/2662-justificatifs_postCSIC_2_colonnes.pdf)

Guide d'aide à la justification de conformité, rubrique 2663 :

[http://installationsclassees.ecologie.gouv.fr/IMG/pdf/2663-justificatifs\\_postCSIC\\_2\\_colonnes.pdf](http://installationsclassees.ecologie.gouv.fr/IMG/pdf/2663-justificatifs_postCSIC_2_colonnes.pdf)

**✚ ICPE : précisions sur l'information du public**

Une circulaire présente les nouvelles modalités d'information du public apportées par le décret n°2010-368 du 13 avril 2010 dans les procédures « installations classées » et donne des instructions pour leur bonne mise en œuvre.

Circulaire du 15 avril 2015, non publiée au BO, disponible sur demande auprès de la CCI.

**A suivre / A lire / A voir :**

**✚ Colloque « Produits verts et affichage environnemental » :**

L'Ademe organise le 8 juin 2010 un colloque sur les produits verts et l'affichage environnemental ».

Inscription et renseignements :

<http://www.affichageenvironnemental.ademe.fr/>

**✚ Les nouvelles aides de l'Agence de l'Eau Rhône – Méditerranée et Corse :**

L'agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse vient d'éditer sa nouvelle plaquette d'aides aux industriels dans le cadre du 9<sup>ème</sup> programme. Les modalités de financements ont évolué et sont plus incitatives.

N'hésitez pas à consulter cette plaquette :

[http://www.eaurmc.fr/fileadmin/documentation/brochures\\_d\\_information/programme\\_inter\\_et\\_sdage/aides/Plaquette-INDUSTRIE-2pages-mai2010.pdf](http://www.eaurmc.fr/fileadmin/documentation/brochures_d_information/programme_inter_et_sdage/aides/Plaquette-INDUSTRIE-2pages-mai2010.pdf)

**✚ Formez-vous à l'éco-conception avec le logiciel Bilan Produit !**

Bilan Produit est un logiciel d'estimation des impacts environnementaux des produits développé par l'Université de Cergy Pontoise avec le soutien de l'ADEME. Cet outil simplifié vise à rendre accessible à des non-spécialistes la notion d'éco-conception et les bases de l'analyse de cycle de vie (ACV). Un atelier informatique vous est proposé gratuitement par les Chambres de Commerce et d'Industrie de Franche-Comté dans le cadre du programme ELAN 2010. Il est animé par l'ADEME et l'ARIST.

**Vendredi 18 juin, 10h-12h, à Belfort**

Inscription obligatoire auprès de : [alavallee@belfort.cci.fr](mailto:alavallee@belfort.cci.fr)

## 2. SECURITE

### Textes réglementaires :

#### **Prévention des risques d'exposition aux rayonnements ionisants :**

La réglementation applicable aux rayonnements ionisants a fait l'objet de nouvelles mesures afin de prendre notamment en compte les normes européennes les plus récentes ainsi que l'évolution nationale de l'organisation de la radioprotection. Une circulaire commune de la DGT et de l'ASN (Autorité de sûreté nucléaire) du 21 avril 2010 explicite donc ces textes afin de fournir aux services de contrôle une réponse homogène à leurs questions et de préciser certaines notions propres à ce dispositif.

Circulaire disponible sur demande auprès de la CCI 90

### A suivre / A lire / A voir :

#### **Métropol : mise à jour de 3 fiches et nouvelle fiche**

##### Nouveauté

- Fibres inorganiques

##### Nouvelles éditions

- Anions minéraux

- 2-Butanone oxime

- Endotoxines

[http://www.inrs.fr/inrs-pub/inrs01.nsf/IntranetObject-accesParReference/INRS-FR/\\$FILE/fset.html](http://www.inrs.fr/inrs-pub/inrs01.nsf/IntranetObject-accesParReference/INRS-FR/$FILE/fset.html)

#### **Base de données des organismes agréés : mise à jour**

[http://www.inrs.fr/inrs-pub/inrs01.nsf/IntranetObject-accesParReference/INRS-FR/\\$FILE/fset.html](http://www.inrs.fr/inrs-pub/inrs01.nsf/IntranetObject-accesParReference/INRS-FR/$FILE/fset.html)

#### **Consultant et risques psychosociaux : nouveau guide de l'INRS**

Vers quel consultant vous orienter pour agir en prévention des risques psychosociaux ? Quelles missions lui demander ? Comment le choisir ? Comment collaborer avec lui ? Pour y répondre, l'INRS vient de publier un guide afin de vous aider à clarifier vos besoins, sélectionner un consultant, travailler avec lui et poursuivre vos actions après son intervention.

[http://www.inrs.fr/inrs-pub/inrs01.nsf/IntranetObject-accesParReference/ED%206070/\\$FILE/ed6070.pdf](http://www.inrs.fr/inrs-pub/inrs01.nsf/IntranetObject-accesParReference/ED%206070/$FILE/ed6070.pdf)